

➤ Qui contacter ?

Pour toute question relative au CLAP, vous pouvez contacter la Mission Locale Sambre Avesnois au :

Tél : 03.27.53.14.20

☎ Pour les projets économiques : Mme Godiscal

☎ Pour tout autre projet (culturel, sportif...) : Mlle Simeon ou Mlle Ouffa

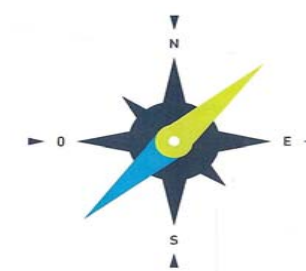


Vous pouvez également retrouver des informations pratiques sur le site de la Mission Locale Sambre Avesnois en allant sur la rubrique « initiative » et télécharger les dossiers types de présentation de projets :

www.mlsa.asso.fr



➤ Les partenaires financiers du CLAP



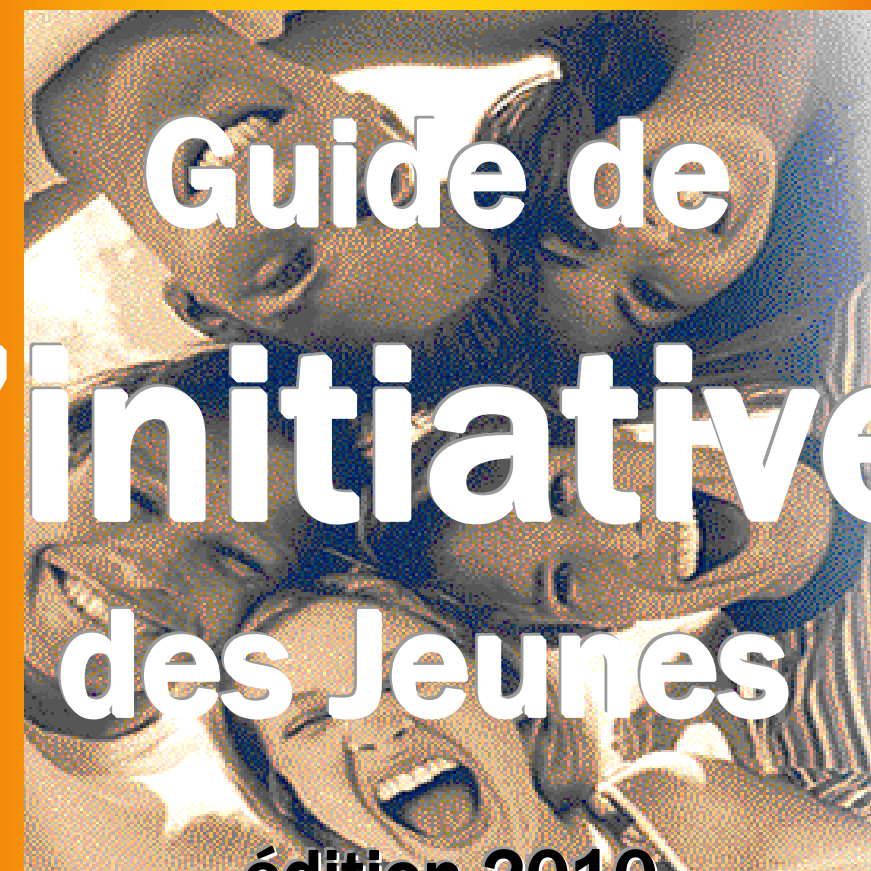
CLAP
Comité Local d'Aide aux Projets

Mission Locale Sambre Avesnois

13 rue du Progrès BP 40247 - 59607 MAUBEUGE cedex

Tél : 03.27.53.14.20

Guide de l'initiative des Jeunes



édition 2010

Le CLAP est géré par la



➤ Présentation du CLAP

C'est un outil d'insertion et de développement local qui vise à favoriser l'esprit d'initiative et l'autonomie des jeunes.

Il apporte une aide technique gratuite à tous les jeunes de 16 à 25 ans.

C'est un dispositif pédagogique qui s'attache à accompagner les jeunes dans toutes les étapes de leur projet.

(Accueil, information, écoute, diagnostic, orientation, suivi).

Le principal objectif du CLAP est de permettre à des jeunes de réaliser un projet « pensé, défini et élaboré par eux-mêmes ».



➤ Mode d'emploi

Vous avez un projet en tête et vous souhaitez le réaliser. Pour cela contacter :

- la Mission Locale Sambre Avesnois

- ou une structure jeunesse proche de chez vous pour en discuter (centre social, service jeunesse d'une mairie...).

Afin d'obtenir une éventuelle bourse, vous devez monter un dossier. Pour vous aider tout au long de l'élaboration de votre dossier, la Mission Locale reste présente pour vous orienter dans vos démarches.

Une fois le dossier complet, vous venez le défendre devant une commission d'attribution composée des partenaires financiers et techniques du CLAP.

➤ Conditions d'accès

Une aide financière attribuée par le comité d'attribution peut être sollicitée par les jeunes habitant l'une des 22 communes de l'AMVS (Agglomération Maubeuge Val de Sambre). Qu'il soit à caractère **individuel ou collectif**, le projet peut concerner les domaines suivants :

➤ Projets culturels, humanitaires, sportifs

- Destinés aux 16-25 ans. Pour les projets de groupes, plus de la moitié des membres doivent résider sur une commune associée au CLAP.
- Pour les projets émanant d'associations : ne sont pris en compte que ceux en cours de création ou nouvellement constitués et présentés par des jeunes de 16 à 25 ans en majorité
- Bourse maximum: **1 220 € / projet**



➤ Projets économiques

- Destinés aux 20-30 ans. Un jeune déjà salarié ne pourra pas être aidé.
- Pour les entreprises individuelles comportant un fonds de commerce : bourse entre **1500 et 2000 €** maximum, et pour ceux n'ayant pas de local (commerces ambulants, à domicile ou sur le net) : bourse entre **750 et 1000 €** maximum/projet
- Pour un jeune n'habitant sur le territoire de l'AMVS mais dont le projet se déroule dans l'une de ces communes, une bourse peut être sollicitée allant entre 750 et 1000 € par projet
- Pour les projets ayant le statut d'auto-entrepreneur : une aide maximum de 500 € peut être sollicitée. Néanmoins, si le jeune est déjà déclaré ou en activité, il ne pourra être financé.

➤ Séjours autonomes

- Destinés aux 16-25 ans. Le CLAP finance des projets de voyages avec exceptionnellement un accompagnateur
- Une démarche d'autofinancement doit être menée, celle-ci ne pourra être inférieure à 20 % du budget
- Les projets présentés par les structures associatives, dans le cadre de dispositifs spécifiques (LJN, OVVV), ne seront pas financés
- Bourse pouvant aller **entre 30 et 60 € par personne**. Le budget alimentaire par jour et par jeune devra se situer dans une fourchette minimum comprise entre 8 et 10 €



Pour les autres jeunes n'habitant pas l'une des 22 communes de l'AMVS, d'autres aides existent :

- **Dispositif Projet Jeunes** (concerne tout projet sauf économique), aide pouvant aller jusqu'à 1 000 € géré par la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport (DRDJS)
- **Dispositif Défi Jeunes** (concerne tout projet), aide pouvant aller jusqu'à 6 000 € géré par la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport (DRDJS)
- **Dispositif FDAJ collectif** (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes) géré par le Conseil Général du Nord

➤ Un réseau de partenaires

Le CLAP c'est avant tout **un réseau de partenaires** issus du milieu socioculturel et économique tels que les centres sociaux, les services jeunesse des mairies, la CAF, Boutique Gestion Espace, la Chambre des Métiers, ADIE, Clubs de Prévention, les PIJ (Points Information Jeunesse), la Chambre de Commerce et d'Industrie, Sambre-Avesnois Initiative... Vous pouvez vous entourer d'une de ces structures pour monter votre dossier.